Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1982)

**Heft:** 652

**Artikel:** Justice: un incorruptible au Tessin

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1013209

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

breux travailleurs, un large accord populaire obtenu en 1972, et une construction péniblement parachevée en 1982. Aussi le fondement de la législation demeurera, selon toute vraisemblance. Mais l'accent peut être porté sur le renforcement du premier ou du deuxième pilier.

A cet égard, les débats ne sont pas clos. On peut lire d'étranges propos¹: ceux qui ne produisent plus — les vieux — entravent (sic) la production et accroissent l'insatisfaction des actifs! Selon les auteurs, c'est pourquoi la capitalisation entre autres, serait préférable. Veut-on allumer une guerre des générations?

Le 2° pilier sanctionne actuellement les inégalités de revenus entre branches économiques et professions, entre sexes, et les reproduit pendant la retraite. Tablant sur une économie stable à long terme, la capitalisation est un pari sur le futur. Or nul n'est devin.

Ce qui importe, maintenant, c'est l'orientation des investissements que l'accumulation de ces fonds sociaux va permettre: faut-il viser le rendement maximal du capital, ou un développement de notre société conforme à une amélioration de la qualité de vie? Investir n'importe où, n'importe comment et pour n'importe quoi pourvu que cela rapporte de hauts intérêts, ou en vue de promouvoir, par exemple, une politique sociale du logement, un aménagement de la cité?

La répartition est plus équitable et plus aisément adaptable. Par l'AVS — dans un premier temps et de façon transitoire par l'élévation des prestations complémentaires — le sort des plus démunis peut être rapidement amélioré: l'élévation du revenu du cinquième des rentiers AVS les moins bien situés (moins de 1000 francs par mois en 1976) représente vraisemblablement ½ à ¾ % de l'ensemble des revenus déclarés². Le but de la solidarité, essentielle dans une société dont la devise est: «un pour tous, tous pour un», peut être atteint rapidement et sélectivement par une adaptation du premier pilier.

L'incertitude du lendemain de nombreux vieillards — voire leur angoisse de ne pouvoir faire face à des

obligations pécuniaires — accroît sensiblement l'institutionnalisation: une personne sur quatre audelà de 85 ans, est dans un établissement médicosocial. Or, le placement dépend encore des conditions matérielles — et non seulement de l'impotence et de la maladie —: les plus pauvres sont plus fréquemment en institution. Aussi, il est probable que l'augmentation sélective des prestations de l'AVS aux plus démunis représente une économie substantielle en matière de santé et d'assistance publiques.

L'enjeu — qui est grand — reste ouvert. C'est au premier pilier, à mon avis, qu'il convient d'accorder, dorénavant, la priorité. L'objectif est de faire disparaître des inégalités matérielles choquantes dans notre pays.

Pierre Gilliand

#### **JUSTICE**

# Un incorruptible au Tessin

L'intervention du procureur du Sotto Ceneri dans l'affaire Gelli a replacé ce magistrat sous les projecteurs de l'actualité; Paolo Bernasconi, 39 ans, étonne, car en Suisse la justice fait plutôt montre d'une certaine timidité face à la grande criminalité en col blanc: il est certain qu'ici la faiblesse des moyens techniques d'investigation (peu ou pas d'experts-comptables à disposition) se conjugue avec le respect craintif que suscitent les pouvoirs établis, particulièrement financiers.

Deux exceptions notoires à cet état de fait: deux magistrats dont la couleur politique surprend; à Genève, le procureur général Raymond Foëx, présenté par le parti libéral et exemple type du vieux protestant genevois, ne craint ni la banque ni la police lorsqu'il estime la loi bafouée.

Les radicaux tessinois auraient dû se méfier de tin de ce Paolo Bernasconi, de sa dégaine de sale gamin sans rep buté, de sa mèche trop longue qui lui dévore le finance.

front, lorsqu'ils ont présenté sa candidature pour le poste de procureur du Sotto Ceneri. Le radicalisme du jeune magistrat date quelque peu; par son père, Pino, en son temps rédacteur en chef de l'organe du parti, la «Gazetta ticinese», il se rattache à l'époque où les radicaux se faisaient les interprètes du peuple contre les oligarchies en place.

Aujourd'hui, le courage et l'efficacité de Paolo Bernasconi donnent aux affaires dont il a la charge un petit air de western. Pour compléter le tableau, le délégué à la police du Sotto Ceneri, avec lequel il fait équipe, utilise les méthodes un peu rudes des séries noires.

Ces deux personnages, le cerveau et le bras, à la mode des fables de l'Ouest américain aui font le bonheur du cinéma populaire italien, ne suscitent pas que des applaudissements. Tout ce que l'univers bancaire d'outre-Gotthard compte d'escrocs ou de cavaleurs craint de faire les frais de l'efficacité d'un magistrat qui ne recule pas devant les affaires les plus complexes. A son tableau de chasse, le krach de la banque Weisscredit, celui de la banque Vallugano, l'affaire de la bourse aux marchandises de Campione. Mais le procès qui le révéla au grand public fut bien entendu celui du Crédit Suisse / Texon; ses adversaires avaient tenté de l'inquiéter en évoquant les liens amicaux qui l'unissaient à la famille d'un des accusés; ce défi le libéra de ses dernières timidités et son accusation implacable porta sur le système et non pas, comme certains l'avaient espéré, sur les agissements d'une simple succursale du Crédit Suisse.

L'action de Bernasconi est très populaire et n'est pas sans influence sur ses collègues; elle lui a, c'est connu, suscité quelques inimitiés; à la suite des critiques portées par la «Gazetta ticinese», l'organe des radicaux, il dut s'expliquer devant les instances de son parti et les convaincre.

Au moment où la crise fait apparaître le secteur bancaire comme l'un des plus importants de l'économie nationale, il est intéressant de suivre le destin de ce justicier, poursuivant sa tâche sans peur et sans reproche, décidé à moraliser le monde de la finance

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> «Le Mois», SBS 4/1981.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Essai d'estimation, qui sera publié dans un ouvrage réanalysant correctement l'étude sur la situation économique des rentiers AVS (en 1976).